



EHPAD La Forestière







95, rue de la Mairie 77630 Arbonne-la-Forêt 1 01 64 14 24 40 - ■ 01 64 14 06 99 | laforestiere@isatis.asso.fr | Site internet: www.isatis.asso.fr

ISATIS - Association loi 1901 Siège social 20, rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre Téléphone : 01 47 26 61 61 - Fax : 01 47 26 67 00 Edition juillet 2020



SOMMAIRE

Le mot du directeur	2
L'Association ISATIS	3
La Forestière	4
Le Conseil de la Vie Sociale	5
Les résidents	6
Les maisonnées	7
Les rendez-vous	8
Les chambres	9
Le bionettoyage	10
La restauration	11
Vos invités	12
L'animation	13
Le PASA	14-15
L'admission	16
Les forfaits	17
La facturation	18
Les aides	19-20
Renseignements pratiques	21





BIENVENUE



La directrice,
Mme JOSEPH
et toute son équipe
sont heureuses de vous
accueillir au sein
de l'établissement
La Forestière.

Notre établissement vous accueille dans le village d'Arbonne-la-Forêt, petite commune rurale « village de pierre au cœur de la forêt » du département de Seine-et-Marne.

Bienvenue en mon nom, celui de l'Association ISATIS, celui des salariés et des résidents de La Forestière. Ce livret d'accueil vous permettra de vous familiariser avec votre établissement, conçu pour être un lieu de vie et de soins. Vous y trouverez les informations pratiques utiles à votre arrivée.

Merci de le parcourir, n'hésitez pas à nous rencontrer, nous répondrons à vos questions.

LIVRET D'ACCUEIL La Directrice



L'ASSOCIATION ISATIS

L'Association ISATIS, association loi 1901, a été créée en 1989, avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour rechercher et apporter des réponses aux besoins des personnes âgées.

Comme l'indique sa CHARTE actualisée en 2018, « Isatis souhaite éviter l'entrée brutale ou prématurée en établissement et atténuer les conséquences de la rupture avec le domicile. L'association agit pour préserver les habitudes de vie, favoriser la qualité des liens nouveaux entre la personne et les professionnels, maintenir les liens familiaux et sociaux». ISATIS entend faire que les liens aux autres et le lieu où la personne vit soient les éléments majeurs du parcours de santé, de soins, de vie et de fin de vie de chacun. Isatis accompagne les personnes âgées fragilisées et leurs proches pour les aider à «passer le seuil de la dépendance sans rupture ni précipitation».

ISATIS compte 21 établissements et services médico-sociaux dans toute la France sont 16 EHPAD, 1 EHPA, 1 SSIAD, 2 Accueils de jour autonomes (en région parisienne), 1 Petite Unité de Vie (appartement d'accueil). Soit au total 1416 lits ou places et plus de 1000 salariés.



VOTRE ETABLISSEMENT

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



La Forestière est un établissement privé à but non lucratif géré par l'Association ISATIS. La gestion de l'EHPAD a été confiée à l'Association ISATIS en janvier 2006. Le propriétaire est la SCI GEMS RC (UNIVI).

La structure accueille 62 résidents permanents sur un RDC et un étage. Les résidents peuvent déjeuner ou dîner à l'extérieur, voir séjourner pour convenance personnelle quelques jours dans leur famille.

Vue du ciel, La Forestière a une forme de U. Ainsi les chambres sont orientées vers l'extérieur. Ceci permet d'apporter une lumière naturelle à chaque endroit de la maison.





CONSEIL DE LA VIE

Pour améliorer les prestations que nous vous délivrons, le Conseil de la Vie Sociale se réunit plusieurs fois pas an.

Il a un rôle consultatif. Il est composé de représentants élus par les résidents, par les familles et de personnel, il permet d'échanger et de s'exprimer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'écoute attentif. Il a pour vocation de favoriser votre participation et celle de votre famille. Pour être mis en relation avec les membres du Conseil de la Vie Sociale, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

L'avis des usagers sur toutes les questions est indispensable pour la qualité de la vie collective.



Le Conseil de la Vie Sociale et les partenaires de La Forestière (Vitalrest pour la restauration) élaborent des enquêtes de satisfaction dans le but d'une amélioration continue des services offerts.





Les visites faites aux résidents sont autorisées chaque jour.

Les horaires de visite sont conseillés de 14h à 18h.

Les résidents peuvent s'absenter pour convenance personnelle:

les règles applicables de facturation d'hébergement sont celles figurant au règlement d'aide sociale du département où se situe le domicile de secours du résident.





LES MAISONNEES

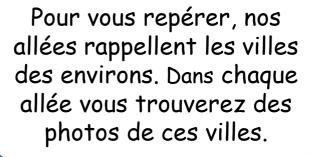




Nos locaux vous offrent la possibilité de vous retrouver dans les quatre maisonnées, (une dans chaque allée). Petit déjeuner, coin lecture, parties de cartes, petits moments en famille et entre amis...



Vous apprécierez notre jardin dès les beaux jours... à pied ou en fauteuil, à l'ombre ou au soleil.







BARBIZON

MILLY LA FORÊT

FONTAINEBLEAU

ARBONNE LA FORÊT

LIVRET D'ACCUEIL



LES RENDEZ-VOUS

Une messe et des louanges sont célébrés dans la Salle de restaurant tout les 15 jours à partir de 14h30.

La coiffeuse se déplace à la Forestière chaque mardi. Elle vous accueille dans notre salon de coiffure au rez-de-chaussée dans l'allée d'Arbonne.



Vous pouvez également prendre rendez-vous avec les pédicures et l'esthéticienne. Les inscriptions se font à l'accueil.

La salle des Blés d'Or qui se trouve au rezde-chaussée est un espace privilégié où vous pourrez vous retrouver entre amis et partager un moment de convivialité autour de jeux de société, de lecture à la bibliothèque...



LES CHAMBRES





D'une superficie d'environ 22 m², elles sont équipées d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'un bureau, d'une commode, d'un fauteuil et d'un petit réfrigérateur. Elles disposent d'un rangement penderie et d'un système d'appel malade.

Une prise téléphonique et de télévision sont installées dans chaque chambre (vous pourrez apporter votre combiné de téléphone, votre poste de télévision ou une boxe pour un accès internet). L'abonnement est à la charge du résident.

Vous pouvez personnaliser votre espace avec vos petits meubles, cadres et objets personnels.

Les chambres sont équipées d'une salle d'eau individuelle (douche à l'italienne, de WC et d'un lavabo).



Si vous le souhaitez ou si vous êtes moins autonome, notre équipe vous aidera dans votre toilette quotidienne.

LE BIONETTOYAGE



Il est assuré par l'équipe de la société Vitalrest.

Les agents de service sont présents dès 8 heures afin de servir les petits déjeuners des résidents dans les maisonnées ou les chambres de 8 h à 9 h30.

L'entretien des chambres est effectué de 10 h à 16 h 30.

Cette organisation est flexible pour qu'elle puisse s'adapter au mieux à la vie quotidienne des résidents.



Les locaux communs (salle de restauration, couloirs, bureaux, escaliers...) sont entretenus selon leurs utilisations et leurs disponibilités.

Les agents de service restent à votre écoute que ce soit pour une suggestion, une demande ou simplement un échange.

LA RESTAURATION



Elle est assurée par la société Vitalrest.



Notre responsable de site détermine les menus avec les conseils d'une diététicienne. Ils sont soumis à la Commission de menu. Les plats sont préparés dans nos cuisines. Ils sont adaptés aux régimes spéciaux et mixés au besoin.

Une carte de remplacement permet à chaque résident de manger à son goût

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h00 en chambre ou en maisonnée.

Le déjeuner est servi dans la salle de restauration à 12h00 et le dîner à 18h30. Un goûter est proposé aux résidents à partir de 16h00 dans la salle de restauration, en chambre ou en maisonnée.



Pour votre plaisir, nos chefs vous proposeront régulièrement des cuisines du monde et des repas à thème.

VOS INVITES



Vous avez la possibilité si vous le souhaitez, de recevoir votre famille, vos amis, dans la salle à manger des invités



Vos parents et amis sont conviés à participer aux activités, notamment au barbecue au mois de juin, à la galette des rois et à la fête des anniversaires qui se déroulent les derniers vendredis de chaque mois.

La fête mensuelle des anniversaires est l'occasion pour vous de réunir vos proches autour d'un goûter festif et musical.





Nous vous demandons simplement de réserver votre table auprès du secrétariat, 48h à l'avance.

L'ANIMATION



Vous retrouverez chaque semaine un planning prévisionnel des activités, affiché dans les maisonnées et à côté des ascenseurs.



Votre planning d'activités est composé d'activités physiques, cognitives, d'expression, de bien-être, domestiques, spirituelles, citoyennes, socio culturelles et festives, de sorties...



Vous pouvez proposer vos envies auprès de l'animatrice.





Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)



Notre structure accueille 62 résidents dont 12 personnes au PASA

Ainsi notre établissement développe son activité par la création de ce bâtiment spécialement aménagé pour accompagner des résidents présentant des troubles cognitifs modérés, des personnes désorientées et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

LE PASA





Pour les résidents du PASA, ce lieu de soin spécifique permet d'apporter à chacun une autre approche personnalisée et adaptée à leurs besoins. En effet, le personnel, formé à cet accompagnement, y est attentif et apporte une présence adaptée à chacun.

Le PASA permet aux personnes accueillies de préserver leur autonomie, de travailler sur le bien-être et la confiance en soi, par le biais d'activités sociales et thérapeutiques







LES FORMALITÉS

Le dossier d'admission est composé :

- •d'une partie administrative à compléter par le futur résident ou sa famille
- •d'une partie médicale, à compléter par le médecin traitant du futur résident ou du médecin du lieu d'hospitalisation
- d'une liste de documents à nous joindre

A la réception du dossier, la commission d'admission (composée de la directrice, du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordinatrice et de la psychologue) se réunit le mardi et le vendredi, et évalue les possibilités de vous accueillir (liste d'attente, contraintes médicales, matérielles,...)

Afin de vous rencontrer, une visite de pré-admission est organisée avant l'admission. Une visite de la chambre est prévue au terme de ce rendez-vous. Un état des lieux, un contrat de séjour, un règlement de fonctionnement et une clé de votre chambre vous seront remis.



LES MODALITÉS FINANCIÈRES

Le coût journalier de l'hébergement et de la dépendance est affiché sur le site de l'établissement et dans l'établissement.

Forfait Hébergement permanent

Il comprend la restauration, le ménage, l'entretien du linge et les animations.

Forfait Dépendance : (il s'ajoute au forfait hébergement).

Il est établi en fonction du GIR = Groupe Iso Ressource (grille complétée par votre médecin traitant). Il permet d'évaluer votre niveau d'autonomie ou de dépendance :

- ► GIR 1 et 2 (Personne très dépendante)
- ➤ GIR 3 et 4 (Personne dépendante)
- > GIR 5 et 6 (Personne autonome)

Les forfaits hébergement et dépendance sont fixés chaque année par le Président du Conseil Départemental. Ils font l'objet d'un arrêté de tarification.

Le résident s'acquitte du prix de l'hébergement, du tarif des GIR 5-6 (ticket modérateur), quel que soit son GIR d'appartenance.

Forfait Soins: il est financé par l'Assurance Maladie et couvre les dépenses de soins prodigués par le personnel au sein de l'établissement. Vous règlerez seulement votre médecin traitant et les consultations de professionnels extérieurs à notre établissement.







LA FACTURATION



A votre arrivée, vous devez régler un dépôt de garantie de 2 400 € ainsi que le mois d'entrée en fonction du jour de présence ou de réservation. Les factures suivantes sont remises en début de mois et sont à régler avant le 10 du même mois. C'est à vous, ou vos proches, de vous présenter à l'administration pour les régler. Vous avez la possibilité de mettre en place un virement automatique à votre demande. Restent à votre charge, les honoraires de votre médecin, les éventuels intervenants libéraux paramédicaux (kinésithérapeute, orthophoniste, podologue....) et vos médicaments.

Nous vous recommandons de prendre une mutuelle ou de demander une couverture maladie universelle, en fonction de vos ressources, permettant de couvrir la part du ticket modérateur et le forfait hospitalier non remboursés par les caisses.

Concernant les absences pour convenance personnelle, vacances, et hospitalisations, le règlement d'aide sociale du département de Seine et Marne s'applique.

Vous rapprocher du secrétariat pour plus d'informations.

LES FORMALITÉS DE SORTIE

La chambre est facturée jusqu'au jour de l'état des lieux de sortie qui est établi en votre présence. Le dépôt de garantie est restitué, déduction faite des travaux de remise en état du logement. Ce dépôt de garantie n'est pas producteur d'intérêts.



L'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE

L'APA est une aide départementale destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie ou qui requièrent une surveillance régulière.

L'instruction se fait au Conseil Départemental d'où est originaire le résident. Elle vous est versée directement ou à l'établissement en fonction de votre demande. En cas de versement à l'EHPAD, le résident règle uniquement le ticket modérateur qui est égal au tarif GIR 5 et 6 de l'établissement. L'APA n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

L'instruction des dossiers se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant d'APL qui peut vous être attribué, varie en fonction de vos ressources.







L'AIDE SOCIALE

Notre établissement est habilité sur la totalité de sa capacité d'accueil à l'Aide Sociale.

Elle est attribuée à des personnes de 65 ans ou plus dépourvues de ressources, ou insuffisantes pour assurer le règlement des frais de séjour.

Le montant de l'Aide Sociale dépend de la participation du bénéficiaire, de la contribution des éventuels obligés alimentaires et du montant des frais d'hébergement de l'établissement. L'instruction du dossier se fait auprès du Conseil Départemental d'où vous êtes originaire. L'Aide Sociale est une aide récupérable sur la succession. Pour les résidents pris en charge par l'Aide Sociale, la facture d'hébergement est présentée directement par l'établissement au service d'Aide Sociale du département du domicile.







ACCUEIL / SECRÉTARIAT OUVERT :

- > Du lundi au vendredi de 09h00-13h et de 14h-17h00
- Du samedi au dimanche de 09h30-12h30 et de 13h30-17h.



Pour venir:

Par l'autoroute A6, sortie Fontainebleau. Par le bus : ligne 9 et ligne 22B du Réseau de bassin du canton de Perthes-en-Gâtinais.

> 95, Rue de la Mairie 77630 Arbonne La Forêt © 01 64 14 24 40 © laforestiere@isatis.asso.fr